

Pandémie de la COVID-19

## Outils pour relancer votre organisation



### ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISATIONS DANS L'APPLICATION DES MESURES SANITAIRES

Vous avez des interrogations concernant le Plan de sécurité sanitaire (COVID-19) de l'industrie touristique ?

<https://alliancetouristique.com/covid19-sanitaire/>

Consultez le responsable de l'accompagnement de votre association touristique qui est formé pour vous appuyer dans l'application des mesures et pour répondre à vos questions.

Pour pallier à l'explosion de vos dépenses en matériel d'entretien et de protection nécessaires au respect des nouvelles normes de sécurité sanitaire, apprenez-en plus sur les deux (2) outils suivants →

Les mesures de la santé publique peuvent changer. Il est conseillé de les consulter régulièrement!



La Centrale d'achats en tourisme, offrant actuellement du matériel et des fournitures sanitaires, a été mise en place au bénéfice de l'industrie touristique. Elle vous permettra d'économiser dès l'achat en plus de bénéficier d'un rabais volume de 60 % en fin d'année.

### AIDE FINANCIÈRE POUR S'ADAPTER AUX NORMES SANITAIRES DE LA SANTÉ PUBLIQUE

L'Alliance de l'industrie touristique du Québec peut compter sur une contribution de 7 millions de dollars de Développement économique Canada pour les régions du Québec pour appuyer les entreprises touristiques dans l'adaptation aux normes sanitaires de la santé publique dans le contexte de la pandémie (COVID-19). Un montant allant jusqu'à 30 000 \$ pourrait vous être accordé afin de vous appuyer dans la réalisation de votre projet. Ce soutien financier sera disponible jusqu'à épuisement des fonds ou au plus tard jusqu'au 31 mars 2021. Le principe du premier arrivé premier servi sera appliqué.

Remplissez le formulaire de demande sur le site de l'Alliance.





Il s'agit d'un regroupement d'achats de matériel et de fournitures sanitaires pour l'ensemble de l'industrie.

### **Les avantages?**

Bénéficiaire de meilleurs prix sur des produits de qualité et d'un rabais volume de 60 % en fin d'année.

### **Passez le mot!**

Plus nous serons nombreux, plus ce sera avantageux!

Informations :

<https://alliancetouristique.com/centrale-achats/>  
[achats@alliancetouristique.com](mailto:achats@alliancetouristique.com)

## **Un fonctionnement simple et avantageux:**

### **1. S'INSCRIRE À LA CENTRALE**

Remplir le formulaire de demande d'adhésion pour recevoir le code client par courriel.  
<https://alliancetouristique.com/centrale-achats/>

### **2. COMMANDER AVEC SON CODE CLIENT**

Remplir le bon de commande à télécharger sur le site de l'Alliance : <https://alliancetouristique.com/centrale-achats/> et le faire parvenir à : [achats@alliancetouristique.com](mailto:achats@alliancetouristique.com)

### **3. SE FAIRE LIVRER LE MATÉRIEL**

Sans limite de sites de réception. Partout au Québec.

### **4. PROCÉDER AU PAIEMENT**

Paiement directement à l'Alliance dans un délai de 30 jours après la réception du matériel.

# AIDE FINANCIÈRE POUR APPUYER LES ENTREPRISES TOURISTIQUES DU QUÉBEC

## 3 questions pour savoir si je suis admissible:

### 1. MON ORGANISATION FAIT-ELLE PARTIE DES 5 SECTEURS VISÉS?

Les hébergements touristiques, les attraits, les services touristiques, les pourvoiries et les campings.

### 2. MON ORGANISATION REMPLIT-ELLE TOUS LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ?

- |   |   |   |
|---|---|---|
| 1. Être enregistré depuis plus de 12 mois au Registraire des entreprises;                           | 5. Avoir un chiffre d'affaires de moins de 5 millions de dollars;   | 8. S'assurer de la livraison du projet avant le 31 mars 2021 et de la remise des documents de demandes de remboursement à l'Alliance au plus tard le 15 avril 2021; |
| 2. Avoir une attestation de Revenu Québec : aucun solde négatif au 31 mars 2020;                    | 6. Avoir un projet qui respecte les règles émises par la Direction de la santé publique du Québec, (CNESST)* et les plans sanitaires du tourisme; | 9. Déposer un projet qui n'a pas déjà été financé par une (EPRT)* en tourisme.  |
| 3. Avoir, au dernier exercice financier, des (BNR)* positifs;                                       | 7. Déposer une première demande dans le cadre de la mesure ou une seconde si la première a été refusée;   |   |
| 4. Être un (OBNL)*, une société privée ou compagnie privée sous contrôle canadien située au Québec; |   |   |

### 3. MON PROJET EST-IL ADMISSIBLE?

Adaptation des infrastructures et/ou d'achats d'équipements de protection à usage multiple. Il est possible de déposer une demande d'aide pour les deux volets.

**Je suis admissible. Je dépose une demande !**

\* (BNR) Bénéfices non répartis - (OBNL) Organisme à but non lucratif - (EPRT) Entente de partenariat régional en tourisme - (CNESST) La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail

## ÉTAPE 1 : LES MODALITÉS

- ✓ Financement d'un projet: 75 % d'aide et 25 % de l'organisation.
- ✓ Chiffre d'affaires inférieur à 500 000 \$ : maximum de 10 000 \$ d'aide.
- ✓ Chiffre d'affaires entre 500 000 \$ et 5 millions: maximum de 30 000 \$ d'aide.
- ✓ Les demandes d'aide peuvent être présentées rétroactivement au 1<sup>er</sup> juin 2020, sur présentation de pièces justificatives.

## ÉTAPE 2 : COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE

- ✓ Remplir le formulaire;
- ✓ Le faire parvenir à [sanitaire@alliancetouristique.com](mailto:sanitaire@alliancetouristique.com) avec les pièces justificatives demandées.

## INFORMATIONS

[alliancetouristique.com/aide-financiere-sanitaire](https://alliancetouristique.com/aide-financiere-sanitaire)

### Saviez-vous que...

Voyez aussi les modalités de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT), un autre programme de soutien financier visant, notamment, à l'adaptation aux nouvelles normes sanitaires. Pour connaître les détails dans votre région, demeurez à l'affût des prochaines communications de votre association touristique régionale.

<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/aide-financiere/parteneriat-regional-tourisme/>

Cette initiative est rendue possible grâce à l'appui financier de